



Bruxelles, le 25 mars 2022
(OR. fr)

7535/22
OJ CONS 21
JAI 390

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Session extraordinaire du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Justice et affaires intérieures)

Bâtiment Europa, Bruxelles

28 mars 2022 (14:30)

Format 1+3 (+1 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour

Activités non législatives

2. Coordination européenne pour l'accueil des réfugiés d'Ukraine^{1, 2, 3} 7425/1/22 REV 1
 - a) Mise en œuvre du soutien matériel et financier aux États membres
 - b) Suivi et coordination des déplacements au sein de l'UE
 - c) Accueil de réfugiés en provenance de Moldavie : suivi des engagements, mise en œuvre opérationnelle
 - d) Contrôle de la frontière extérieure et enjeux de sécurité
3. Divers

¹ À titre exceptionnel, en présence des États associés à l'espace Schengen.

² Les agences européennes AUEA, Europol, eu-LISA et Frontex sont invitées.

³ Y compris un échange informel avec le ministre de l'intérieur d'Ukraine.